

**Présents :** Mesdames Mireille TARDY, Danielle RANGER, Bernadette TRANCHAND, Magali TRIOMPHE, Messieurs Mickaël BLACHON, Frédéric DELOLME, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET et Serge THIVILLON

**Absents :**

M. Bruno ROYER FOUILLOUX, pouvoir donné à M. Christophe PONCET

**Secrétaire de séance :** Danielle RANGER

L'appel est formulé par Mme le Maire, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h11.  
Après accord des élus, les votes auront lieu à mains levées.

**Approbation et signature du compte-rendu du Conseil Municipal du : 17 décembre 2022.**

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

**Ordre du jour :**

1. Acquisition de la Maison d'œuvres
2. Création d'un budget annexe Lotissement
3. Dissimulation HTA Chemin du Sapillon
4. Convention permis d'aménager Chemin du Sapillon
5. Acquisition Croix des Rameaux
6. Choix artisans pour plan de relance
7. Commande de rideaux pour salle du Conseil Municipal
8. Location terrain de foot pour Coupe de France VTT
9. Questions diverses

**1. Acquisition de la Maison d'œuvres :**

Madame le Maire informe que lors de leur dernière assemblée générale, les membres du bureau de l'association qui gère la maison d'œuvres ont fait part de leurs difficultés à trouver des volontaires pour siéger au bureau. Les locations sont de plus en plus difficiles car il est nécessaire de procéder à des travaux d'amélioration onéreux.

En conséquence de quoi, l'association propose de céder la propriété à la commune de Tarentaise pour un euro symbolique.

Il est précisé que l'association communale de chasse de Tarentaise pourra continuer d'utiliser le local situé au sous-sol de la bâtisse, moyennant une location annuelle dont le montant sera fixé en accord avec l'association de chasse.

Après en avoir délibéré le conseil municipal se prononce favorable à l'unanimité pour l'acquisition pour un euro de la parcelle cadastrée n° A68 d'une surface de 1625 m2 sur laquelle est édifiée la maison d'œuvres et autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique.

**2. Création d'un budget annexe « Lotissement » :**

Madame le Maire explique que la commune a fait l'acquisition des parcelles cadastrées A 1003, 1758, 1760 et 2026 d'une surface d'environ 64a46ca, situées Chemin du Sapillon pour créer un lotissement communal.

La parole est donnée à Bernadette TRANCHAND pour expliquer la création du budget annexe.

Toute opération de lotissement consiste à viabiliser et vendre des terrains à des privés, et sa gestion relève du domaine privé de la collectivité, ce qui justifie l'individualisation dans un budget annexe spécifique.

Cela permet également de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et d'individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

Ce budget permet en particulier la tenue d'une comptabilité de stocks, destinées à suivre les opérations d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
APPROUVE la création d'un budget annexe voté par chapitre ;  
OPTÉ pour un régime de T.V.A. à 20% ;  
AUTORISE le Maire à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Administration Fiscale et à signer tous les documents nécessaires.

### **3. Dissimulation HTA Chemin du Sapillon :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager, dans le cadre du projet de lotissement, des travaux de dissimulation de la ligne moyenne tension.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement : Coût du projet actuel :

Total des travaux : 49 512€,  
Subventions : 60%,  
Reste à charge pour la commune : 19 804€.

Etant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.

Le reste à charge pour la commune sera reporté sur le prix des terrains proposés à la vente

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ✓ PREND ACTE que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Dissimulation HTA - Chemin du Sapillon -" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution ;
- ✓ APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ;
- ✓ PREND ACTE que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois ;
- ✓ DECIDE d'amortir comptablement ce fonds de concours en 2 années ;
- ✓ AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

### **4. Convention permis d'aménager Chemin du Sapillon :**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager une convention avec un cabinet de géomètre afin de réaliser le permis d'aménager nécessaire pour la création du lotissement Chemin du Sapillon. Les frais seront eux aussi reporté sur le prix des terrains proposés à la vente.

Pierre LETIEVANT présente 2 devis offrant les mêmes prestations :

- ✓ Cabinet AURA-GE, Alexandre MASSARDIER : 8750€ HT
- ✓ Géomètre Expert Yves-Michel LE FEVRE (qui a déjà travaillé sur le Centre Technique Municipal) : 8287€ HT.

Le conseil municipal à l'unanimité a arrêté son choix sur le cabinet LE FEVRE.

### **5. Acquisition Croix des Rameaux :**

Madame le Maire informe que le terrain sur lequel se trouve la Croix des Rameaux appartient actuellement à Madame FAVERJON. Cette dernière souhaite céder ce terrain à la commune de Tarentaise pour un euro symbolique. Ceci permettra à la commune d'entretenir cette sortie de village au même titre que les autres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorable à l'acquisition pour un euro de la parcelle cadastrée n° A 1839 d'une surface de 42 m2 sur laquelle est édifiée la croix des rameaux et autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique.

### **6. Choix artisans pour plan de relance :**

Madame le Maire rappelle qu'en 2021 il a été fait le choix de bénéficier du plan de relance de la région au travers de différents travaux :

- ✓ Remise en état des massifs fleuris entrées et sorties de village,

- ✓ Réfection des lavoirs (intérieur et extérieur),
- ✓ Aménagement des murets et sol aux abords des lavoirs,
- ✓ Élagage des arbres du centre bourg.

Ces travaux vont pouvoir être réalisés en 2022, il est donc nécessaire de se prononcer sur le choix des artisans à retenir après réactualisation de leur devis :

- ✓ Entreprise Juthier pour élagage ;
- ✓ 3 entreprises consultées pour la maçonnerie : l'entreprise Reynaud est le devis le plus intéressant. Cette entreprise ne répond pas actuellement à nos appels pour savoir si la programmation des travaux en 2022 est possible. Si pas de réponse de l'entreprise Reynaud, nous validerons les travaux avec l'entreprise Michelin qui est le devis qui vient juste après celui de l'entreprise Reynaud ;
- ✓ Entreprise DESFONDS pour l'aménagement des massifs.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité ces choix pour exécution après approbation du budget 2022.

#### **7. Commande de rideaux pour salle conseil municipal :**

Madame le Maire cède la parole à Danielle RANGER.

Afin d'atténuer les problèmes phoniques et thermiques constatés en salle du conseil municipal, des devis ont été demandés à 2 enseignes pour la confection de rideaux (Mondial Tissu et la Maison d'Ursule). Ces rideaux devront être également « pare-feu ».

Les devis concernent la baie vitrée et la porte menant à la bibliothèque. Après débat, n'est retenu que le rideau côté baie vitrée proposé par la maison d'Ursule qui a un plus grand choix de tissus. Danielle RANGER demandera un nouveau devis.

Choix du conseil : 9 pour un rideau côté baie vitrée et 2 contre.

#### **8. Location terrain de foot pour Coupe de France VTT :**

Madame le Maire nous présente une demande de TRANS'VTT qui organise une manche de la Coupe de France VTT sur Le Bessat les 27/28/29 mai 2022. Il recherche des espaces de stationnement pour les véhicules des visiteurs qui bénéficieront de bus navettes.

En plus de notre parking, notre terrain de foot à la Madone avait été identifié mais celui-ci ne pourra pas être utilisé en raison de son accès privé.

Nous pouvons leur proposer :

- ✓ La montée du cimetière,
- ✓ Le parking sur le Chemin des Palais.

#### **9. Questions diverses :**

- ✓ Compte-rendu succinct par Bernadette TRANCHAND et Danielle RANGER de la commission Finances de la CCMP : travail sur le budget 2022, beaucoup de dépenses et peu d'axe d'économie.
- ✓ SICTOM : dernière réunion de Bruno ROYER-FOUILLOUX rapportée par Christophe PONCET. Mise en place des nouveaux containers semaine 8. Pierre VERCASSON apportera son aide avec le tracteur.
- ✓ Assemblée Générale de l'Office du Tourisme par Mickaël BLACHON. Le bureau a été renouvelé pour 3 ans. Une bonne reprise des activités après Covid, notamment sur la trottinette électrique et les raquettes.
- ✓ Assises du Tourisme au Parc du Pilat par Bernadette TRANCHAND : participation à un groupe de travail sur le développement des offres d'hébergement suite à une forte augmentation de la demande depuis 2 ans.
- ✓ "Pilat Propre" par Danielle RANGER : Le Parc fête ses 40 ans cette année, un travail est fait sur le renouvellement des affiches de sensibilisation, l'organisation d'un Grand Pilat Propre sur le site de Chaubouret est envisagé ainsi qu'un bilan annuel des Pilat Propre organisés par chaque commune.
- ✓ Recensement de la Population par Magali TRIOMPHE. Le recensement se termine samedi 19 février 2022. Il reste 7 familles non recensés sur environ 300. Plus de 85% des déclarations ont été effectuées sur Internet.
- ✓ Ouverture du poste d'ATSEM au printemps car l'agent titulaire actuellement en disponibilité, demande sa mutation sur une autre commune.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, Mme le Maire lève la séance à 22h11.

